

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 27 avril 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS

NUMÉRO	OBJET	VOTE
DEL-20260427-01	Election du Conseil d'Administration du Centre de Gestion – Autorisation du Président à ester en justice pour tout litige relatif aux opérations électorales dans le cadre du renouvellement des représentants au Conseil d'Administration du Centre de Gestion	Approuvé
DEL-20260427-02	Exercice 2026 - Décisions prises par le Président du 11 février 2026 au 10 avril 2026	Approuvé
DEL-20260427-03	Exercice 2025 - Approbation du Compte Financier Unique 2025	Approuvé
DEL-20260427-04	Exercice 2025 - Affectation définitive des résultats 2025	Approuvé
DEL-20260427-05	Personnel - Transformation d'un poste d'archiviste itinérant	Approuvé
DEL-20260427-06	Personnel - Titres-restaurant : Constitution d'un groupement de commande et autorisation de lancement du marché	Approuvé
DEL-20260427-07	Missions temporaires : Adoption du cadre d'application du RIFSEEP pour les agents des missions temporaires	Approuvé
DEL-20260427-08	Missions temporaires : Modification du modèle de convention	Approuvé
DEL-20260427-09	Concours et Examens : Fixation du taux de charges de structures applicables pour les concours organisés par le Centre de Gestion de la Vendée	Approuvé
DEL-20260427-10	Instances du dialogue social - Modification des représentants des collectivités aux Commissions Administratives Paritaires du Centre de Gestion de la Vendée	Approuvé
DEL-20260427-11	Instances du dialogue social - Modification des représentants des collectivités à la Commission Consultative Paritaire du Centre de Gestion de la Vendée	Approuvé
DEL-20260427-12	Instances du dialogue social – Avis relatif à la modification de la composition du Comité Social Territorial pour le collège des représentants des collectivités et établissements publics	Approuvé
DEL-20260427-13	Médecine du travail - Mise à jour de la convention d'adhésion au service de médecine du travail du Centre de Gestion de la Vendée pour les collectivités affiliées et non affiliées	Approuvé

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 27 avril 2026

DEL-20260427-01

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION AUTORISATION DU PRESIDENT A ESTER EN JUSTICE POUR TOUT LITIGE RELATIF AUX OPERATIONS ELECTORALES DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, légalement convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni au siège dudit Centre sous la présidence de Monsieur Eric HERVOUET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames DUPREY, DURAND, GABORIAU, GARDIN, GINDREAU, MOINET, RAGUIN, THIBAUD.
Messieurs HERVOUET, AIME, BORDET, GABORIEAU, PLISSONNEAU, SALAUN

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames BESSE, BOUCHER, BRUNET, HERMOUET, LAUNAY, PHELIPEAU, RABREAU, RENAUD, RIVIERE.
Messieurs GISBERT DE CALLAC, GODARD, GRIMAUD, HOGARD (suppléant de Mme BESSE), HUGER,

POUVOIRS :

Véronique BESSE à Éric HERVOUET
Brigitte PHELIPEAU à Bénédicte GARDIN
Nadia RABREAU à Guy PLISSONNEAU

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Odile GAUDIN, Directrice générale des services du Centre de Gestion,
Franck ROY, Directeur général adjoint du Centre de Gestion,
Agnès FAUGER, Responsable du Pôle Ressources et Conseil Juridique,
Emilie VANNIER, Responsable du Pôle Conseil aux Structures,
Anne-Laure CADIOU, Responsable du Pôle Santé et Qualité de vie au travail
Nathalie SEGURA, Secrétaire Générale.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Éric SALAUN

Le Président constate que le quorum est atteint et fait lecture des pouvoirs.

Le Président expose :

Le Centre de Gestion organise l'élection de son Président le 6 juillet 2026 au moyen d'un dispositif de vote électronique.

Compte tenu de la technicité de ce procédé, plusieurs types de difficultés peuvent survenir : incidents techniques affectant le déroulement du vote, irrégularités de procédure, manquements contractuels du prestataire, atteintes à la sécurité ou à la confidentialité des données, ou encore contestations portant sur la sincérité du scrutin.

Chacune de ces situations est susceptible de compromettre la régularité de l'élection et d'engager la responsabilité du Centre de Gestion.

Dans ce contexte, il est indispensable que le Centre de Gestion puisse défendre efficacement ses intérêts, faire constater d'éventuels dysfonctionnements, obtenir réparation des préjudices subis ou répondre à toute action dirigée contre lui.

Cela implique de pouvoir engager, si nécessaire, des actions judiciaires ou extrajudiciaires, solliciter des mesures d'expertise ou de conservation des preuves, et exercer l'ensemble des voies de recours, y compris l'appel.

La présente délibération a ainsi pour objet d'autoriser le Président du Centre de Gestion à ester en justice pour tout litige lié au dispositif de vote électronique utilisé pour l'élection du 6 juillet 2026, qu'il s'agisse d'agir en demande, de se défendre, de former un recours ou d'interjeter appel. Elle vise également à encadrer les modalités d'intervention des avocats et experts, ainsi que les conditions financières associées.

Afin d'assurer une représentation efficace du Centre de Gestion, il est proposé de confier à Monsieur le Président, la capacité d'engager toute procédure utile, de désigner tout avocat ou expert nécessaire, et de signer les conventions d'honoraires correspondantes.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion et notamment son article 28 ;

Considérant l'intérêt du Centre de Gestion à garantir la régularité du scrutin, la sécurité du dispositif de vote électronique et la protection des données des électeurs.

.../...

Le Bureau vous propose :

- d'autoriser Monsieur le Président du Centre de Gestion à ester en justice pour tout litige relatif aux opérations électorales pour désigner les représentants au conseil d'administration du Centre de Gestion ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute convention d'honoraires et de désigner tout avocat pour représenter le Centre de Gestion au cours de toute instance, le cas échéant ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais, dans l'hypothèse où la désignation d'un avocat serait nécessaire, au budget prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

Adopte les propositions de son Bureau et autorise Monsieur le Président du Centre de Gestion à ester en justice pour tout litige relatif aux opérations électorales pour désigner les représentants au conseil d'administration du Centre de Gestion et à signer toute convention d'honoraires et de désigner tout avocat pour représenter le Centre de Gestion au cours de toute instance, le cas échéant.

Pour extrait conforme,
Fait à La Roche-sur-Yon le 27 avril 2026

LE SECRETAIRE DE SEANCE,


Eric SALAUN

LE PRESIDENT,


Eric HERVOUET

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 27 avril 2026

DEL-20260427-02

EXERCICE 2025 : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DU 11 FEVRIER 2026 AU 10 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, légalement convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni au siège dudit Centre sous la présidence de Monsieur Eric HERVOUET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames DUPREY, DURAND, GABORIAU, GARDIN, GINDREAU, MOINET, RAGUIN, THIBAUD.
Messieurs HERVOUET, AIME, BORDET, GABORIEAU, PLISSONNEAU, SALAUN

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames BESSE, BOUCHER, BRUNET, HERMOUET, LAUNAY, PHELIPEAU, RABREAU, RENAUD, RIVIERE.
Messieurs GIBERT DE CALLAC, GODARD, GRIMAUD, HOGARD (suppléant de Mme BESSE), HUGER,

POUVOIRS :

Véronique BESSE à Éric HERVOUET
Brigitte PHELIPEAU à Bénédicte GARDIN
Nadia RABREAU à Guy PLISSONNEAU

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Odile GAUDIN, Directrice générale des services du Centre de Gestion,
Franck ROY, Directeur général adjoint du Centre de Gestion,
Agnès FAUGER, Responsable du Pôle Ressources et Conseil Juridique,
Emilie VANNIER, Responsable du Pôle Conseil aux Structures,
Anne-Laure CADIOU, Responsable du Pôle Santé et Qualité de vie au travail
Nathalie SEGURA, Secrétaire Générale.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Éric SALAUN

Le Président constate que le quorum est atteint et fait lecture des pouvoirs.

Le Président expose :

Le Conseil d'Administration, par la délibération n° DEL-20201109-06 du 9 novembre 2020, a donné délégation au Président pour prendre toute décision concernant :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement :
 - Des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 200 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
 - Des marchés et des accords-cadres de fournitures d'un montant inférieur à 100 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
 - Des marchés et des accords-cadres de services d'un montant inférieur à 100 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- La passation de convention avec des collectivités non affiliées ou d'autres centres de gestion en application de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (concours et examens).

Le Président doit rendre compte au Conseil d'Administration des décisions prises à ce titre lors de la plus proche réunion de ce dernier.

Voici la liste des décisions prises par le Président pour la période du 11 février 2026 au 10 avril 2026 :

Raison sociale	Engagement	Montant TTC de l'engagement
SERVICES RATTACHES A LA DIRECTION GENERALE		228 774,40
DIRECTION GENERALE		
AGENTS CDG	Frais de déplacement	143,93
FLEUR DE SAVEURS	Divers réceptions	525,06
GENICADO OUEST	Totebag et bic 4 couleurs journée accueil nouveaux élus	6 135,00
LIO LUCON IMPRIMERIE	370 cartons invitation journée accueil nouveaux élus	450,00
LITTORAL STRUCTURES	Location structures journée accueil nouveaux élus	2 837,60
LOIRE OCEAN VOYAGES HIBLE	Frais de déplacement	354,00
MARINETTE LES BISCUITS BAVARDS	300 coffrets de 5 biscuits journée accueil nouveaux élus	1 363,13
MAXIPAP	Badges adhésifs journée accueil nouveaux élus	128,16
PRESIDENT	Frais de déplacement	198,75
SHOW TIME SARL	Accompagnement élaboration journée accueil nouveaux élus	1 800,00
		13 935,63

SECRETAIRE GENERALE		
APAVE	Vérification ascenseur Kepler	216,00
APAVE	Contrôle technique - extension et réaménagement MDC	17 190,00
ATAE	Mission SPS - extension et réaménagement MDC	5 040,00
ATMOS	Nettoyage vitrages et cadres alu	2 645,84
ATMOS	Prestations ménage du 0903 au 1203	172,28
ATMOS	Prestations ménage du 26 au 2905	108,43
ATTILA	Entretien nettoyage toiture 2026 Kepler et Pilorge	2 149,04
BRICO DEPOT	Fournitures petit équipement	226,18
CARROSSERIE PAPIN	Entretien véhicules	1 607,54
CENTRE AUTO SPECIALISTE AD	Entretien véhicules	484,83
CHARGEMAP	Abt 241126 311027 licence France recharge électrique	54,00
CIG GRANDE COURONNE	Adhésion mise à disposition accès plateforme Qlik 2026	460,00
CIG GRANDE COURONNE	Application données sociales participation 2026	1 503,00
CIG PETITE COURONNE	Abt 2026 BIP CIG Petite Couronne	320,00
DEFIBRIL	Défibrillateur Kepler maintenance 2026	158,40
DILA JOURNAUX OFFICIELS	Publication européenne marché maîtrise d'œuvre extension	324,00
EIFFAGE ENERGIE	Remplacement détenteur et déshydrateur	5 542,19
EIFFAGE ENERGIE	Maintenance abonnement pilotage clim 080326 au 070328	1 152,00
EIFFAGE ENERGIE	Maintenance chauffage ventilation 0103 311226 Kepler	5 212,80
EIFFAGE ENERGIE	Maintenance chauffage ventilation 0103 311226 Pilorge	1 427,21
EUROFEU SERVICES	Vérification 2 alarmes exutoires fumée bloc autonome 2026	1 953,48
EUROFEU SERVICES	Vérification annuelle extincteurs 2026	900,00
FABREGUE	Registre pour procès-verbaux CA 2025	142,80
FNAC SAS ESPACE MEDIASTORE	Divers réceptions	150,00
FONTAINE 85	Entretien filtres fontaines à eau	324,00
GAMM VERT	Terreau + billes argiles	39,97
GARAGE AD GRELLIER	Entretien véhicules	45,60
GARAGE VITAL AUTO	Entretien véhicules	52,56
GEOTECHNIQUE	Extension MDC - étude géotechnique	8 087,04
GIP SECURITE INTERVENTION	Intervention suite intrusion le 110226	90,00
GIP SECURITE INTERVENTION	Interventions 2026 + garde des clés	975,60
GIP SECURITE INTERVENTION	Télésurveillance 2026	455,78
GIP SECURITE INTERVENTION	Intervention 3 rondes par nuit du 01 au 310326	2 700,00
GIP SECURITE INTERVENTION	Intervention 3 rondes par nuit du 01 au 300426	3 240,00
GIP SECURITE INTERVENTION	Intervention 3 rondes par nuit du 01 au 050526	540,00
LAVAGES AUTO DES OUDAIRES	Jetons de lavage auto	200,00
LECLERC	Carburants + frais de gestion	1 994,29
MEMBRES CA	Frais de déplacement	423,14
PPG DISTRIBUTION CSG	Manchons pour peinture	34,66
PPG DISTRIBUTION CSG	Peinture premior satin	284,40
RECORD PORTES AUTOS SAS	Maintenance portes automatiques 010326 au 290227	1 131,31
ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Levées OM 010725 au 311225	1 387,64
SONEPAR CONNECT ROCHE/YON	Ampoules pour bureaux	181,32
SUPER U	Divers réceptions	77,83
UGAP DIRECTION INTERREGIONALE	Fournitures de bureau 1S26	895,49

UGAP DIRECTION INTERREGIONALE	Fournitures entretien	165,42
ULYS	Péages 01 et 0226	256,40
		72 722,47

ACCUEIL COMMUNICATION		
LIO LUCON IMPRIMERIE	Enveloppes - têtes de lettre - cartes de visite	1 364,40
PAPILLES ET PAPILLOTES	1 coffret kit spécial poisson d'avril	25,17
PLP SARL	1 oriflamme service communication	406,80
SOLOCAL PAGES JAUNES	Solution présence ref sur Internet 050326 au 040327	777,60
		2 573,97

SYSTEMES D'INFORMATION		
AGENTS CDG	Frais de déplacement	65,95
ARKETEAM	Abonnement signature électroniques agents MT 2026	5 068,80
AUKFOOD	Maintenance logiciel Peertube du 051126 au 041127	2 059,20
AZERGO	3 bras support écran	890,21
CEGAPE	Juridem année 2026	2 100,00
CEGAPE	Maintenance internet Indeline chômage 2026	8 661,60
CENTRE DE GESTION 54	Maintenance logiciel fiches poste 2026	1 000,00
CENTRE DE GESTION 88	Utilisation plateforme LDG 2026	2 500,00
DEVELOPIT	Maintenance logiciel Rooming It 2026	799,20
ESI FRANCE AGENCE BRETAGNE	2 tablettes Samsung	677,98
ESI FRANCE AGENCE BRETAGNE	1 clavier ergonomique	62,63
ESI FRANCE AGENCE BRETAGNE	30 cartes Wifi	611,28
EUDONET	Maintenance logiciel Eudonet du 010826 au 310727	12 694,82
GIP INFORMATIQUE CDG	Maintenance 2026 logiciels utilisés	47 708,41
INCOTEC	Maintenance Incovar 2026	2 299,91
KAHOOT	2 abonnements Kahoot du 180326 au 180327	1 123,20
KONICA MINOLTA	Copieur Kepler du 211125 au 220226	627,34
KONICA MINOLTA	Copieur Pilorge du 211125 au 220226	164,11
NEFTIS	Forfait accompagnement 10 h en support Yatout	1 116,00
SCC FRANCE	Achat 50 licences windows	7 474,20
SCC FRANCE	Abonnement BitDefender du 250326 au 240327	3 485,04
SCC FRANCE	Abonnement pack 150 crédits Adobe stock	150,88
SM E COLLECTIVITES	Maintenance site internet hébergement support 2026	420,00
SM E COLLECTIVITES	RGPD mission annuelle 2026	1 440,00
SM E COLLECTIVITES	Contribution financière 2026	24 000,00
SNS SECURITY	Contrats Forticlient et Fortianalyser du 240326 au 230327	924,00
UGAP	2 imprimantes multifonctions laser service médecine	329,74
		128 454,50

ARCHIVES		
AGENTS CDG	Frais de déplacement 02 et 0326	4 103,52
ARCHIVISTE FRANCAIS FORMATION	Formations diverses	2 256,00
		6 359,52

CONSEIL EN ORGANISATION		
AGENTS CDG	Frais de déplacement	872,19
BOULANGERIE L'INSTANT DOUCEUR	Divers réceptions	6,12
CENTRE DE GESTION 34	Formation coaching médiation	3 850,00
		4 728,31
STRUCTURES EXTERIEURES		6 301,86
ASSOCIATION DES MAIRES		
AGENTS CDG	Frais de déplacement	180,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL 85	Rbt cotisations patronales détachement Bertrand D. 1T26	2 257,47
ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Rbt cotisations patronales détachement Monjaret A. 1T26	3 864,39
		6 301,86
PÔLE RESSOURCES ET CONSEIL JURIDIQUE		214 257,65
CONSEIL JURIDIQUE		
EDITION DALLOZ	Abonnement 2026	8 495,90
GROUPE MONITEUR	Abonnement La Lettre du Cadre 2026	329,00
LEXISNEXIS	Abonnement code pratique collectivités territoriales 2026	3 473,73
SENSEI AVOCATS	Saisine juridique	5 040,00
		17 338,63
RESSOURCES HUMAINES		
CNP ASSURANCES COLLECTIVITES	Cotisation provisionnelle 2026 agents CNRACL	148 166,36
CNP ASSURANCES COLLECTIVITES	Cotisation provisionnelle 2026 agents IRCANTEC	4 236,66
FDAS	Participation 2026	24 440,00
SWILE	Titres resto 02 et 0326	20 076,00
		196 919,02
PÔLE CONSEIL AUX STRUCTURES		23 488,78
CONCOURS		
CANDIDATS CONCOURS	Remboursements visites médicales	590,00
FLEUR DE SAVEURS	Divers réceptions	455,40
FNAC SAS ESPACE MEDIASTORE	15 cartes cadeaux concours AEA 2026	225,00
LA CHAIZE LE VICOMTE MAIRIE	Location salles 220126 EP ATP 2026	1 024,00
MEMBRES JURY	Frais de déplacement	1 224,16
		3 518,56
EMPLOI		
AGENTS CDG	Frais de déplacement	412,71
SAINT DENIS LA CHEVASSE MAIRIE	Congé formation 01 et 0226	410,07
		822,78
INSTANCES DU DIALOGUE SOCIAL		
AGENTS CDG	Frais de déplacement	181,22

FLEUR DE SAVEURS	Divers réceptions	350,02
MEMBRES CAP	Déplacements CAP 090326	281,84
MEMBRES CONSEIL DE DISCIPLINE	Déplacements Conseil de discipline 160226	775,40
MEMBRES CONSEIL DE DISCIPLINE	Déplacements Conseil de discipline 180326	365,54
MEMBRES CST	Déplacements réunion préparatoire CST 020326	151,88
MEMBRES CST	Déplacements CST 090327	357,08
		2 462,98

ACTIVITES SYNDICALES		
AIZENAY MAIRIE	DAS 01 et 0226 Guilloton	236,12
BELLEVIGNY EHPAD L'OREE DU BOCAGE	ASA 1T26 Grondin Longuechaud Mathe Perraudeau	447,74
COMMEQUIERS EHPAD LES MIMOSAS	DAS 09 à 1225 Lambard	16 000,60
		16 684,46

PÔLE SANTE ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL		21 526,23
--	--	------------------

MEDECINE DU TRAVAIL		
AGENTS CDG	Frais de déplacement	8 177,94
COMPAGNIE YEU CONTINENT	Déplacements Ile d'Yeu	90,16
ECHO MEDIATION	Frais de formation	1 000,00
FLORY SARL	Divers réceptions	30,00
		9 298,10

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS		
ADAPEI ARIA DE VENDEE	Journée de sensibilisation aux différents handicaps 190626	360,00
AGENTS CDG	Frais de déplacement	182,39
APF ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	Atelier sensibilisation le 190626	450,00
FLEUR DE SAVEURS	Divers réceptions	201,47
INRS CENTRE DE PARIS	Frais de formation	663,00
INSTITUT PUBLIC OCENS	Journée 190626 action sensibilisation déficience auditive	1 131,00
LE LABO	Divers réceptions	76,00
LEBRETON DIDIER	Honoraires visite médicale	35,00
POIRE SUR VIE CIAS VIE ET BOULOGNE	Versement aide FIPHFP	1 600,00
PROTECTION CIVILE VENDEE	Formation premiers secours citoyen 3 sessions	1 860,00
SAINTE VINCENT SUR JARD MAIRIE	Versement aide FIPHFP	1 600,00
UNIVERSITE COTE D'AZUR	Frais de formation	2 557,00
		10 715,86

INSTANCES MEDICALES		
AGENTS CDG	Frais de déplacement	80,00
FLEUR DE SAVEURS	Divers réceptions	201,25
LEBRETON DIDIER	Honoraires visite médicale	35,00
MEDECINS CONSEIL MEDICAL	Honoraires Conseil Médical	719,46
MEMBRES CONSEIL MEDICAL	Frais de déplacement	270,46
		1 306,17

ASSURANCE STATUTAIRE		
AGENTS CDG	Frais de déplacement	206,10
		206,10
		494 348,92

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

Adopte les propositions de son Bureau.

Pour extrait conforme,
Fait à La Roche-sur-Yon le 27 avril 2026

LE SECRETAIRE DE SEANCE,


Eric SALAUN

LE PRESIDENT,


Eric HERVOUET

CONSEIL D'ADMINISTRATION

lundi 27 avril 2026

DEL-20260427-03

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, légalement convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni au siège dudit Centre sous la présidence de Monsieur Eric HERVOUET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames DUPREY, DURAND, GABORIAU, GARDIN, GINDREAU, MOINET, RAGUIN, THIBAUD.
Messieurs HERVOUET, AIME, BORDET, GABORIEAU, PLISSONNEAU, SALAUN

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames BESSE, BOUCHER, BRUNET, HERMOUET, LAUNAY, PHELIPEAU, RABREAU, RENAUD, RIVIERE.
Messieurs GISBERT DE CALLAC, GODARD, GRIMAUD, HOGARD (suppléant de Mme BESSE), HUGER,

POUVOIRS :

Véronique BESSE à Éric HERVOUET
Brigitte PHELIPEAU à Bénédicte GARDIN
Nadia RABREAU à Guy PLISSONNEAU

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Odile GAUDIN, Directrice générale des services du Centre de Gestion,
Franck ROY, Directeur général adjoint du Centre de Gestion,
Agnès FAUGER, Responsable du Pôle Ressources et Conseil Juridique,
Emilie VANNIER, Responsable du Pôle Conseil aux Structures,
Anne-Laure CADIOU, Responsable du Pôle Santé et Qualité de vie au travail
Nathalie SEGURA, Secrétaire Générale.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Éric SALAUN

Le Président constate que le quorum est atteint et fait lecture des pouvoirs.

Le Président expose :

Le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité ou de l'établissement, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques.

La procédure est entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le rapport joint en annexe s'attache à présenter, en complément de la maquette budgétaire réglementaire, les principales réalisations de l'année 2025 ainsi que l'équilibre des comptes par section.

La synthèse en est la suivante :

INVESTISSEMENT	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes	6 541 123.31 €	391 368.68 €	-
Dépenses	6 775 161.48 €	301 911.39 €	54 927.72 €
Résultat antérieur reporté	234 038.17 €	234 038.17 €	
Résultat de clôture 2025		323 495.46 €	-54 927.72 €

FONCTIONNEMENT	Prévu	Réalisé
Recettes	9 868 745.00 €	9 599 962.86 €
Dépenses	15 874 198.31 €	8 981 084.52 €
Résultat antérieur reporté	6 005 553.31 €	6 005 553.31 €
Résultat de clôture 2025		6 624 431.65 €

RESULTAT		6 947 927.11 €	- 54 927.72 €
-----------------	--	-----------------------	----------------------

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, et notamment ses articles 33 à 35 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, qui précise que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées adoptent au plus tard au titre de l'exercice budgétaire 2026 un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Vu l'avis favorable du chef de service comptable du SGC Yon-Vendée en date du 12 décembre 2024 ;

Vu le projet de compte financier unique 2025 ;

Monsieur le Président quitte la salle.
Madame Bénédicte GARDIN, 2^{ème} vice-présidente, est désignée en tant que Présidente de séance.
Elle fait procéder à l'approbation du compte financier unique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

Adopte le compte financier unique.

Pour extrait conforme,
Fait à La Roche-sur-Yon le 27 avril 2026

LE SECRETAIRE DE SEANCE,


Eric SALAUN

LE PRESIDENT,


Eric HERVOUET

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 27 avril 2026

DEL-20260427-04

EXERCICE 2025 - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2025

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, légalement convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni au siège dudit Centre sous la présidence de Monsieur Eric HERVOUET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames DUPREY, DURAND, GABORIAU, GARDIN, GINDREAU, MOINET, RAGUIN, THIBAUD.
Messieurs HERVOUET, AIME, BORDET, GABORIEAU, PLISSONNEAU, SALAUN

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames BESSE, BOUCHER, BRUNET, HERMOUET, LAUNAY, PHELIPEAU, RABREAU, RENAUD, RIVIERE.
Messieurs GISBERT DE CALLAC, GODARD, GRIMAUD, HOGARD (suppléant de Mme BESSE), HUGER,

POUVOIRS :

Véronique BESSE à Éric HERVOUET
Brigitte PHELIPEAU à Bénédicte GARDIN
Nadia RABREAU à Guy PLISSONNEAU

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Odile GAUDIN, Directrice générale des services du Centre de Gestion,
Franck ROY, Directeur général adjoint du Centre de Gestion,
Agnès FAUGER, Responsable du Pôle Ressources et Conseil Juridique,
Emilie VANNIER, Responsable du Pôle Conseil aux Structures,
Anne-Laure CADIOU, Responsable du Pôle Santé et Qualité de vie au travail
Nathalie SEGURA, Secrétaire Générale.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Éric SALAUN

Le Président constate que le quorum est atteint et fait lecture des pouvoirs.

Le Président expose :

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du Compte Financier Unique. Les résultats doivent être reportés et affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Par délibération en date du 2 mars 2026, le Conseil d'administration a autorisé la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 et l'affectation de celui-ci dans le cadre du vote du budget primitif 2026.

Les comptes de l'exercice 2025 étant définitivement arrêtés après le vote du Compte Financier Unique, le Conseil d'administration doit adopter une nouvelle délibération d'affectation définitive du résultat.

Après approbation du compte financier unique 2025, il est proposé d'affecter le résultat constaté à l'issue de l'exercice 2025.

L'exécution du budget 2025 a généré un résultat de clôture de :

- 6 624 431.65 € en fonctionnement
- 323 495.46 € en investissement soit 268 567.74 € après déduction des restes à réaliser (54 927.72 €).

Ces résultats excédentaires ne nécessitent pas d'affectation en réserve et seront inscrits au budget primitif 2026 au titre des excédents reportés au sein de leur section respective.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, et notamment ses articles 33 à 35 ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu le compte financier unique 2025 approuvé par le Conseil d'Administration ;

Le Bureau vous propose de procéder à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement comme suit :

001 – Excédent d'investissement reporté	323 495.46 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté	6 624 431.65 €

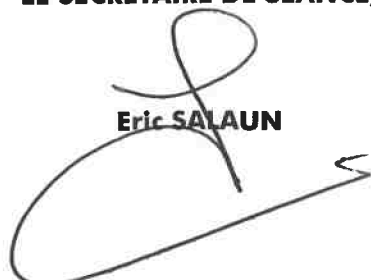
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

Adopte les propositions de son Bureau.

Pour extrait conforme,
Fait à La Roche-sur-Yon le 27 avril 2026

LE SECRETAIRE DE SEANCE,


Eric SALAUN

LE PRESIDENT,


Eric HERVOUET

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 27 avril 2026

DEL-20260427-05

PERSONNEL : TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ARCHIVISTE ITINÉRANT

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, légalement convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni au siège dudit Centre sous la présidence de Monsieur Eric HERVOUET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames DUPREY, DURAND, GABORIAU, GARDIN, GINDREAU, MOINET, RAGUIN, THIBAUD.
Messieurs HERVOUET, AIME, BORDET, GABORIEAU, PLISSONNEAU, SALAUN

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames BESSE, BOUCHER, BRUNET, HERMOUET, LAUNAY, PHELIPEAU, RABREAU, RENAUD, RIVIERE.
Messieurs GISBERT DE CALLAC, GODARD, GRIMAUD, HOGARD (suppléant de Mme BESSE), HUGER,

POUVOIRS :

Véronique BESSE à Éric HERVOUET
Brigitte PHELIPEAU à Bénédicte GARDIN
Nadia RABREAU à Guy PLISSONNEAU

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Odile GAUDIN, Directrice générale des services du Centre de Gestion,
Franck ROY, Directeur général adjoint du Centre de Gestion,
Agnès FAUGER, Responsable du Pôle Ressources et Conseil Juridique,
Emilie VANNIER, Responsable du Pôle Conseil aux Structures,
Anne-Laure CADIOU, Responsable du Pôle Santé et Qualité de vie au travail
Nathalie SEGURA, Secrétaire Générale.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Éric SALAUN

Le Président constate que le quorum est atteint et fait lecture des pouvoirs.

Le Président expose :

Depuis de nombreuses années, le Centre de Gestion met à la disposition des collectivités territoriales vendéennes qui le souhaitent des archivistes, chargés d'une mission d'assistance et de conseil en gestion d'archives, et d'opérations de récolement, de tri, de classement et d'élimination des documents archivés.

Par délibération du 14 février 2022, le Conseil d'Administration a créé un poste d'archiviste itinérant à temps complet relevant du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine (catégorie hiérarchique B) ou du grade d'attaché de conservation du patrimoine (catégorie hiérarchique A).

Par ailleurs, le Conseil d'Administration, par délibération du 11 juillet 2023, a autorisé le Président à pourvoir ce poste par le recrutement d'un agent contractuel et a précisé, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, le motif, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et la rémunération de cet emploi.

Dans le cadre de la fin de contrat de l'agent contractuel, et afin de pouvoir procéder à la nomination stagiaire d'un agent correspondant au profil demandé, il vous est proposé de transformer le poste, à compter du 11 septembre 2026, afin qu'il relève du grade d'adjoint du patrimoine (catégorie hiérarchique C).

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 14 février 2022 créant un poste d'archiviste itinérant à temps complet relevant du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine ou du grade d'attaché de conservation du patrimoine,

Le Bureau vous propose :

- D'adopter la proposition du Président relative à cette transformation de poste à compter du 11 septembre 2026 ;
- D'autoriser le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence et fera l'objet d'une délibération en fin d'année.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

Adopte les propositions de son Bureau.

Pour extrait conforme,
Fait à La Roche-sur-Yon le 27 avril 2026

LE SECRETAIRE DE SEANCE,


Eric SALAUN

LE PRESIDENT,


Eric HERVOUET

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 27 avril 2026

DEL-20260427-06

PERSONNEL - TITRES-RESTAURANT - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ET AUTORISATION DE LANCEMENT DU MARCHÉ

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, légalement convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni au siège dudit Centre sous la présidence de Monsieur Eric HERVOUET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames DUPREY, DURAND, GABORIAU, GARDIN, GINDREAU, MOINET, RAGUIN, THIBAUD.
Messieurs HERVOUET, AIME, BORDET, GABORIEAU, PLISSONNEAU, SALAUN

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames BESSE, BOUCHER, BRUNET, HERMOUET, LAUNAY, PHELIPEAU, RABREAU, RENAUD, RIVIERE.
Messieurs GISBERT DE CALLAC, GODARD, GRIMAUD, HOGARD (suppléant de Mme BESSE), HUGER,

POUVOIRS :

Véronique BESSE à Éric HERVOUET
Brigitte PHELIPEAU à Bénédicte GARDIN
Nadia RABREAU à Guy PLISSONNEAU

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Odile GAUDIN, Directrice générale des services du Centre de Gestion,
Franck ROY, Directeur général adjoint du Centre de Gestion,
Agnès FAUGER, Responsable du Pôle Ressources et Conseil Juridique,
Emilie VANNIER, Responsable du Pôle Conseil aux Structures,
Anne-Laure CADIOU, Responsable du Pôle Santé et Qualité de vie au travail
Nathalie SEGURA, Secrétaire Générale.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Éric SALAUN

Le Président constate que le quorum est atteint et fait lecture des pouvoirs.

Le Président expose :

Le titre-restaurant est un titre spécial de paiement remis par l'employeur public à l'agent afin qu'il s'acquitte en tout ou partie du prix d'un repas consommé dans les restaurants ou acheté dans des commerces assimilés (article L3262-1 du code du travail). Il est payé conjointement par l'employeur public et l'agent.

Il s'agit pour l'employeur d'un levier supplémentaire d'attractivité, de recrutement et de fidélisation des agents, exempté dans certaines limites de charges sociales et fiscales. La contribution employeur est ainsi exonérée de cotisations et contributions sociales si elle est comprise entre 50 % et 60 % de la valeur nominative du titre et si elle n'excède pas 7,32 euros par titre (montant au 1^{er} janvier 2026).

Le Centre de Gestion de la Vendée, ainsi que le syndicat mixte e-Collectivités et l'association Géo Vendée, souhaitent attribuer des titres-restaurant pour leurs agents qui ne bénéficient pas de moyen de restauration collective à proximité. Il est envisagé de regrouper les prestations de ces trois structures dans le cadre d'une procédure commune, afin de rationaliser les procédures et optimiser les conditions économiques et la qualité des prestations.

Il est proposé de lancer, sous forme de procédure formalisée, un accord cadre à bons de commande, composé d'un seul lot.

Dans ce cadre, une convention constitutive du groupement de commandes (cf. annexe) doit être établie dans le respect de la réglementation applicable aux marchés publics. Elle prévoit notamment que le coordonnateur du groupement sera le Centre de Gestion de la Vendée, et qu'il signera et notifiera le marché concerné, chaque membre n'ayant dès lors plus qu'à s'assurer de sa bonne exécution pour ce qui le concerne.

Les montants minimums et maximums pour la durée du marché sont les suivants :

- Minimum : 1€ HT
- Maximum : 1 100 000€ HT

En raison du montant maximum de l'accord-cadre, la procédure de consultation envisagée est celle de l'appel d'offres ouvert.

Cet accord-cadre prendrait effet à compter du 1^{er} janvier 2027 ou de la date de notification si celle-ci est postérieure. Il serait conclu pour une durée d'un an reconductible 3 fois par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an, sans que sa durée ne puisse excéder 4 ans.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 relative aux marchés publics et notamment ses articles L2113-6 et L2113-7 ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes ci-annexé ;

Le Bureau vous propose :

- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public de fourniture de titres-restaurant dématérialisés,
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Président à la signer ainsi que tout document y afférent,
- De désigner le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée en qualité de coordonnateur du groupement, chargé d'organiser la procédure de passation du marché public, conformément aux dispositions de la convention constitutive,
- D'autoriser le lancement de la procédure de passation du marché public de fourniture de titres-restaurant dématérialisés, selon la procédure formalisée,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026 et suivants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

Adopte les propositions de son Bureau et autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que tout document y afférent.

Pour extrait conforme,
Fait à La Roche-sur-Yon le 27 avril 2026

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



Eric SALAUN

LE PRESIDENT,



Eric HERVOUET

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 27 avril 2026

DEL-20260427-07

MISSIONS TEMPORAIRES : ADOPTION DU CADRE D'APPLICATION DU RIFSEEP POUR LES AGENTS DES MISSIONS TEMPORAIRES

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, légalement convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni au siège dudit Centre sous la présidence de Monsieur Eric HERVOUET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames DUPREY, DURAND, GABORIAU, GARDIN, GINDREAU, MOINET, RAGUIN, THIBAUD.
Messieurs HERVOUET, AIME, BORDET, GABORIEAU, PLISSONNEAU, SALAUN

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames BESSE, BOUCHER, BRUNET, HERMOUET, LAUNAY, PHELIPEAU, RABREAU, RENAUD, RIVIERE.
Messieurs GIBERT DE CALLAC, GODARD, GRIMAUD, HOGARD (suppléant de Mme BESSE), HUGER,

POUVOIRS :

Véronique BESSE à Éric HERVOUET
Brigitte PHELIPEAU à Bénédicte GARDIN
Nadia RABREAU à Guy PLISSONNEAU

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Odile GAUDIN, Directrice générale des services du Centre de Gestion,
Franck ROY, Directeur général adjoint du Centre de Gestion,
Agnès FAUGER, Responsable du Pôle Ressources et Conseil Juridique,
Emilie VANNIER, Responsable du Pôle Conseil aux Structures,
Anne-Laure CADIOU, Responsable du Pôle Santé et Qualité de vie au travail
Nathalie SEGURA, Secrétaire Générale.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Éric SALAUN

Le Président constate que le quorum est atteint et fait lecture des pouvoirs.
Le Président expose :

À la suite d'une réflexion conduite sur l'organisation et le fonctionnement des missions temporaires, et dans la volonté de renforcer l'attrait du service ainsi que la fidélisation d'agents qualifiés, investis et disponibles pour répondre aux besoins des collectivités, le Centre de Gestion souhaite proposer aux agents mobilisés dans ce cadre des conditions indemnitaires valorisantes.
Cette orientation s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration des conditions d'emploi offertes aux professionnels mobilisés auprès des collectivités.

Si le dispositif proposé induit pour les collectivités une augmentation du coût de mise à disposition, en raison d'une rémunération plus attractive des agents, il s'inscrit néanmoins dans une logique de gestion responsable et durable du service.

En effet, le Centre de Gestion n'a pas procédé à une augmentation de sa cotisation depuis 2016. La maîtrise durable des contributions qui en résulte a permis de dégager des marges de manœuvre, réinvesties au bénéfice des agents.

Ainsi, dans cette perspective, il est prévu de définir trois groupes de fonctions, correspondant aux niveaux de responsabilités exercés par les agents mis à disposition. Pour chacun de ces groupes, des montants planchers seront fixés : ils constitueront le niveau minimal d'indemnisation applicable à l'ensemble des agents intervenant dans le cadre des missions temporaires du Centre de Gestion. Les collectivités d'accueil conserveront toutefois la possibilité d'attribuer un montant supérieur, dès lors que celui-ci demeure dans les plafonds réglementaires fixés par la délibération du Centre de Gestion relative aux modalités d'application du RIFSEEP.

Les montants minimaux par groupe sont déterminés dans les tableaux ci-après.

1- LE CLASSEMENT DES EMPLOIS DES MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION PAR GROUPE ET SOUS-GROUPE ET LA DETERMINATION DES MONTANTS MINIMAUX D'IFSE

Groupe	Emplois	IFSE - Montant brut minimal mensuel
Groupe 1	Agents experts et encadrants des Missions temporaires	300€
Groupe 2	Agents spécialisés et soumis à sujétions des Missions temporaires	175€
Groupe 3	Agents opérationnels des Missions temporaires	100€

2. LES CONDITIONS DE VERSEMENT

Les conditions de versement sont celles déterminées dans la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion n°DEL-20241001-04 en date du 1^{er} octobre 2024 fixant les modalités d'application du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment les articles L. 712-1, L.713-1, L. 714-1, L. 714-4 à 13 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion n°DEL-20221129-17 en date du 29 novembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion n°DEL-20241001-04 en date du 1^{er} octobre 2024.

Le Bureau vous propose de prendre acte et d'approuver les orientations présentées par le Président concernant les modalités d'application du régime indemnitaire (RIFSEEP) pour les agents des Missions temporaires.

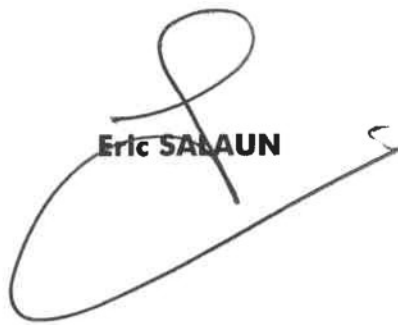
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

Adopte les propositions de son Bureau.

Pour extrait conforme,
Fait à La Roche-sur-Yon le 27 avril 2026

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



Eric SABAUN

LE PRESIDENT,



Eric HERVOUET

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 27 avril 2026

DEL-20260427-08

MISSIONS TEMPORAIRES : CONVENTION TYPE D'AFFECTATION A TITRE TEMPORAIRE DE PERSONNEL AUPRES DES COLLECTIVITES

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, légalement convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni au siège dudit Centre sous la présidence de Monsieur Eric HERVOUET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames DUPREY, DURAND, GABORIAU, GARDIN, GINDREAU, MOINET, RAGUIN, THIBAUD.
Messieurs HERVOUET, AIME, BORDET, GABORIEAU, PLISSONNEAU, SALAUN

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames BESSE, BOUCHER, BRUNET, HERMOUET, LAUNAY, PHELIPEAU, RABREAU, RENAUD, RIVIERE.
Messieurs GISBERT DE CALLAC, GODARD, GRIMAUD, HOGARD (suppléant de Mme BESSE), HUGER,

POUVOIRS :

Véronique BESSE à Éric HERVOUET
Brigitte PHELIPEAU à Bénédicte GARDIN
Nadia RABREAU à Guy PLISSONNEAU

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Odile GAUDIN, Directrice générale des services du Centre de Gestion,
Franck ROY, Directeur général adjoint du Centre de Gestion,
Agnès FAUGER, Responsable du Pôle Ressources et Conseil Juridique,
Emilie VANNIER, Responsable du Pôle Conseil aux Structures,
Anne-Laure CADIOU, Responsable du Pôle Santé et Qualité de vie au travail
Nathalie SEGURA, Secrétaire Générale.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Éric SALAUN

Le Président constate que le quorum est atteint et fait lecture des pouvoirs.

Le Président expose :

Le Centre de Gestion de la Vendée propose aux collectivités et établissements du territoire une prestation facultative de missions temporaires, à laquelle ils peuvent adhérer par délibération. Cette prestation permet de répondre à différents besoins ponctuels : remplacement d'un agent indisponible, renfort saisonnier, besoin occasionnel ou encore pourvoir un emploi vacant en attente de recrutement.

Lorsqu'une collectivité adhérente exprime un besoin, elle sollicite le service Missions Temporaires du Centre de Gestion.

La tarification, votée chaque année par le Conseil d'Administration pour application au 1^{er} janvier suivant, diffère selon que le Centre de Gestion effectue ou non la recherche du candidat.

Une fois les modalités d'affectation définies, deux engagements sont formalisés :

- une convention d'affectation temporaire entre la collectivité et le Centre de Gestion ;
- un contrat de travail entre le Centre de Gestion et l'agent.

Il est proposé de procéder à une mise à jour du modèle de convention d'affectation à titre temporaire afin d'y intégrer plusieurs évolutions importantes.

Cette actualisation vise notamment à :

- Intégrer des éléments relatifs à la rémunération des agents en missions temporaires, dans une logique de renforcement de l'attractivité du dispositif et d'amélioration des conditions d'exercice ;
- Ajouter des dispositions relatives à l'action sociale et à la protection sociale, afin d'assurer une prise en compte plus complète des droits et besoins des agents ;
- Renforcer le cadre de prévention en précisant les engagements de l'autorité territoriale en matière de sécurité : respect des règles et consignes applicables, mise en œuvre des mesures de prévention nécessaires, mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés et suivi des obligations réglementaires de formation et d'habilitation ;
- Formaliser enfin un engagement moral destiné à préserver l'équilibre et la continuité du dispositif, par lequel la collectivité s'engage à ne pas recruter directement l'agent tant que celui-ci n'a pas accompli au moins six mois de missions temporaires, sauf en cas de stagiairisation.

Ces évolutions traduisent la volonté du Centre de Gestion d'améliorer concrètement les conditions d'exercice des agents en missions temporaires. Ainsi, plutôt que de réévaluer des frais de gestion qui n'ont pas évolué depuis 2016, le Centre de Gestion fait le choix de maintenir cette stabilité et de la réinvestir directement au profit des agents, afin de valoriser leur engagement et de soutenir durablement la qualité du service rendu aux collectivités.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article 1452-44,

Vu le décret n° 88-145, du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le projet de convention joint en annexe,

Le Bureau vous propose :

- d'approuver le modèle de convention annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions à venir déterminant toutes les modalités applicables ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents et avenants y afférant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

Approuve le modèle de convention annexé et autorise Monsieur le Président à signer lesdites conventions à venir ainsi que tous les documents et avenants y afférents.

Pour extrait conforme,
Fait à La Roche-sur-Yon le 27 avril 2026

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



Eric SALAUN

LE PRESIDENT,



Eric HERVOUET

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 27 avril 2026

DEL-20260427-09

CONCOURS ET EXAMENS : FIXATION DU TAUX DE CHARGES DE STRUCTURE APPLICABLES AUX CONCOURS ORGANISES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, légalement convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni au siège dudit Centre sous la présidence de Monsieur Eric HERVOUET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames DUPREY, DURAND, GABORIAU, GARDIN, GINDREAU, MOINET, RAGUIN, THIBAUD.
Messieurs HERVOUET, AIME, BORDET, GABORIEAU, PLISSONNEAU, SALAUN

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames BESSE, BOUCHER, BRUNET, HERMOUET, LAUNAY, PHELIPEAU, RABREAU, RENAUD, RIVIERE.
Messieurs GISBERT DE CALLAC, GODARD, GRIMAUD, HOGARD (suppléant de Mme BESSE), HUGER,

POUVOIRS :

Véronique BESSE à Éric HERVOUET
Brigitte PHELIPEAU à Bénédicte GARDIN
Nadia RABREAU à Guy PLISSONNEAU

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Odile GAUDIN, Directrice générale des services du Centre de Gestion,
Franck ROY, Directeur général adjoint du Centre de Gestion,
Agnès FAUGER, Responsable du Pôle Ressources et Conseil Juridique,
Emilie VANNIER, Responsable du Pôle Conseil aux Structures,
Anne-Laure CADIOU, Responsable du Pôle Santé et Qualité de vie au travail
Nathalie SEGURA, Secrétaire Générale.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Éric SALAUN

Le Président constate que le quorum est atteint et fait lecture des pouvoirs.

Le Président expose :

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur l'extension du taux de charges de structure de 25 % à tous les concours et examens organisés par le Centre de Gestion de la Vendée, dans la continuité de la délibération applicable aux concours et examens organisés dans le cadre de la coopération Grand Ouest (GO).

Les analyses déjà conduites dans le cadre de la coopération Grand Ouest ont montré que les charges indirectes liées aux opérations de concours – qu'elles soient départementales, régionales, interrégionales ou nationales – répondent à la même logique économique. Ces éléments justifient l'application d'un taux unique de 25 % des dépenses directes engagées.

Il apparaît nécessaire, pour des raisons de cohérence, d'équité et de transparence financière, d'étendre cette règle aux concours départementaux, régionaux et nationaux organisés par le Centre de Gestion de la Vendée.

Il est donc proposé d'appliquer également le taux de 25 % aux opérations départementales, régionales et nationales organisées par le CDG 85, afin d'unifier les règles de calcul des charges de structure pour l'ensemble des opérations d'examens et de concours organisées par le CDG de la Vendée.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.452-42 et L.452-44 et R.452-38 à R.452-45 ;

Considérant la nécessité d'assurer une couverture équitable, cohérente et transparente des coûts supportés par le Centre de Gestion ;

Le Bureau vous propose de fixer, à compter de l'année 2026, le taux de charges de structure applicable aux concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Vendée à 25 % du montant des dépenses directes engagées pour chaque opération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

Adopte les propositions de son Bureau.

**Pour extrait conforme,
Fait à La Roche-sur-Yon le 27 avril 2026**

LE SECRETAIRE DE SEANCE,


Eric SALAUN

LE PRESIDENT,


Eric HERVOUET

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 27 avril 2026

DEL-20260427-10

INSTANCES DU DIALOGUE SOCIAL MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA VENDÉE

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, légalement convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni au siège dudit Centre sous la présidence de Monsieur Eric HERVOUET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames DUPREY, DURAND, GABORIAU, GARDIN, GINDREAU, MOINET, RAGUIN, THIBAUD.
Messieurs HERVOUET, AIME, BORDET, GABORIEAU, PLISSONNEAU, SALAUN

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames BESSE, BOUCHER, BRUNET, HERMOUET, LAUNAY, PHELIPEAU, RABREAU, RENAUD, RIVIERE.
Messieurs GISBERT DE CALLAC, GODARD, GRIMAUD, HOGARD (suppléant de Mme BESSE), HUGER,

POUVOIRS :

Véronique BESSE à Éric HERVOUET
Brigitte PHELIPEAU à Bénédicte GARDIN
Nadia RABREAU à Guy PLISSONNEAU

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Odile GAUDIN, Directrice générale des services du Centre de Gestion,
Franck ROY, Directeur général adjoint du Centre de Gestion,
Agnès FAUGER, Responsable du Pôle Ressources et Conseil Juridique,
Emilie VANNIER, Responsable du Pôle Conseil aux Structures,
Anne-Laure CADIOU, Responsable du Pôle Santé et Qualité de vie au travail
Nathalie SEGURA, Secrétaire Générale.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Éric SALAUN

Le Président constate que le quorum est atteint et fait lecture des pouvoirs.

Le Président expose :

Dans le cadre du renouvellement des mandats municipaux, plusieurs membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, siégeant également en qualité de représentants des collectivités au sein des commissions administratives paritaires (CAP), ne disposent plus d'un mandat électif.

Conformément aux dispositions de l'article R. 262-39 du Code général de la fonction publique, « les représentants des collectivités et des établissements mentionnés à l'article L. 4 à la commission administrative paritaire cessent de siéger lorsque leur mandat électif prend fin ».

Cette évolution de la situation électorale de certains membres entraîne donc de plein droit la cessation de leurs fonctions au sein des CAP. Il appartient en conséquence au Conseil d'Administration de procéder à l'actualisation de la composition des commissions administratives paritaires, afin d'assurer leur fonctionnement régulier et la continuité du dialogue social dans le respect des textes en vigueur.

Pour rappel, les compositions des CAP sont les suivantes :

- Pour la catégorie A : 6 titulaires, 6 suppléants ;
- Pour la catégorie B : 8 titulaires, 8 suppléants ;
- Pour la catégorie C : 8 titulaires, 8 suppléants.

Par ailleurs, la désignation des membres doit respecter une proportion minimale de 40 % de chaque sexe.

Il est proposé de fixer, à compter du 1^{er} mai 2026, la composition des commissions administratives paritaires comme suit :

CAP A :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Eric HERVOUET Président du Centre de Gestion Vendée	Madame Nathalie ARTAILLOU Maire de CORPE
Madame Bénédicte GARDIN Maire de SAINT PAUL EN PAREDS	Monsieur Jean-Louis LAUNAY Maire des Epesses
Madame Denise RENAUD Mairie de SAINT GILLES CROIX DE VIE	A compléter à l'issue de l'installation de la nouvelle mandature
Anne BOISTEAU-PAYEN Maire de L'HERBERGEMENT	A compléter à l'issue de l'installation de la nouvelle mandature
Laurent BERTAUD Maire de ROCHESEVIERE	A compléter à l'issue de l'installation de la nouvelle mandature
Guy PLISSONNEAU Maire de la Genétouze	A compléter à l'issue de l'installation de la nouvelle mandature

CAP B :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Eric HERVOUET Président du Centre de Gestion Vendée	Madame Nathalie ARTAILLOU Maire de CORPE
Madame Bénédicte GARDIN Maire de SAINT PAUL EN PAREDS	Monsieur Jean-Louis LAUNAY Maire des Epesses
Madame Denise RENAUD Mairie de SAINT GILLES CROIX DE VIE	A compléter à l'issue de l'installation de la nouvelle mandature
Madame Emilie DUPREY Maire de LES BROUZILS	A compléter à l'issue de l'installation de la nouvelle mandature
Madame Sonia GINDREAU Maire de JARD SUR MER	A compléter à l'issue de l'installation de la nouvelle mandature
Anne BOISTEAU-PAYEN Maire de L'HERBERGEMENT	A compléter à l'issue de l'installation de la nouvelle mandature
Laurent BERTAUD Maire de ROCHESEVIERE	A compléter à l'issue de l'installation de la nouvelle mandature
Guy PLISSONNEAU Maire de la Genétouze	A compléter à l'issue de l'installation de la nouvelle mandature

CAP C :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Eric HERVOUET Président du Centre de Gestion Vendée	Madame Nathalie ARTAILLOU Maire de CORPE
Madame Bénédicte GARDIN Maire de SAINT PAUL EN PAREDS	Monsieur Jean-Louis LAUNAY Maire des Epesses
Madame Denise RENAUD Mairie de SAINT GILLES CROIX DE VIE	A compléter à l'issue de l'installation de la nouvelle mandature
Madame Emilie DUPREY Maire de LES BROUZILS	A compléter à l'issue de l'installation de la nouvelle mandature
Madame Sonia GINDREAU Maire de JARD SUR MER	A compléter à l'issue de l'installation de la nouvelle mandature
Anne BOISTEAU-PAYEN Maire de L'HERBERGEMENT	A compléter à l'issue de l'installation de la nouvelle mandature
Laurent BERTAUD Maire de ROCHESEVIERE	A compléter à l'issue de l'installation de la nouvelle mandature
Guy PLISSONNEAU Maire de la Genétouze	A compléter à l'issue de l'installation de la nouvelle mandature

Vu les articles R262-19, R262-39, R262-40, R264-3 et R264-4 du code général de la fonction publique ;

Vu l'article 16 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°20240528-09 du Centre de gestion modifiant les représentants des collectivités aux commissions administratives paritaires du centre de gestion de la Vendée ;

Le Bureau vous propose :

- De procéder à la désignation des nouveaux membres des Commissions Administratives Paritaires du Centre de Gestion, conformément aux propositions ci-dessus, à compter du 1^{er} mai 2026.
- De préciser qu'Éric HERVOUET Président du Centre de gestion, présidera les Commissions Administratives Paritaires ;
- De préciser qu'en cas d'empêchement du Président, celui-ci peut se faire représenter par élu.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

Adopte les propositions et désignations ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Fait à La Roche-sur-Yon le 27 avril 2026

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



Eric SALAUN

LE PRESIDENT,



Eric HERVOUET

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 27 avril 2026

DEL-20260427-11

INSTANCES DU DIALOGUE SOCIAL MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA VENDÉE

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, légalement convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni au siège dudit Centre sous la présidence de Monsieur Eric HERVOUET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames DUPREY, DURAND, GABORIAU, GARDIN, GINDREAU, MOINET, RAGUIN, THIBAUD.
Messieurs HERVOUET, AIME, BORDET, GABORIEAU, PLISSONNEAU, SALAUN

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames BESSE, BOUCHER, BRUNET, HERMOUET, LAUNAY, PHELIPEAU, RABREAU, RENAUD, RIVIERE.
Messieurs GISBERT DE CALLAC, GODARD, GRIMAUD, HOGARD (suppléant de Mme BESSE), HUGER,

POUVOIRS :

Véronique BESSE à Éric HERVOUET
Brigitte PHELIPEAU à Bénédicte GARDIN
Nadia RABREAU à Guy PLISSONNEAU

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Odile GAUDIN, Directrice générale des services du Centre de Gestion,
Franck ROY, Directeur général adjoint du Centre de Gestion,
Agnès FAUGER, Responsable du Pôle Ressources et Conseil Juridique,
Emilie VANNIER, Responsable du Pôle Conseil aux Structures,
Anne-Laure CADIOU, Responsable du Pôle Santé et Qualité de vie au travail
Nathalie SEGURA, Secrétaire Générale.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Éric SALAUN

Le Président constate que le quorum est atteint et fait lecture des pouvoirs.

Le Président expose :

Dans le cadre du renouvellement des mandats municipaux, plusieurs membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, siégeant également en qualité de représentants des collectivités au sein de la commission consultative paritaire (CCP), ne disposent plus d'un mandat électif.

Conformément aux dispositions de l'article R. 272-12 du Code général de la fonction publique, « Les représentants des collectivités et établissements mentionnés à l'article L. 4 au sein de la commission consultative paritaire cessent de siéger lorsque leur mandat électif prend fin ».

Cette évolution de la situation électorale de certains membres entraîne donc de plein droit la cessation de leurs fonctions au sein de la CCP. Il appartient en conséquence au Conseil d'Administration de procéder à l'actualisation de la composition de la commission consultative paritaire, afin d'assurer son fonctionnement régulier et la continuité du dialogue social dans le respect des textes en vigueur.

Pour rappel, la composition de la CCP est la suivante : 8 titulaires et 8 suppléants.

Par ailleurs, la désignation des membres doit respecter une proportion minimale de 40 % de chaque sexe.

Il est proposé de fixer, à compter du 1^{er} mai 2026, la composition de la commission consultative paritaire comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Eric HERVOUET Président du Centre de Gestion Vendée	Monsieur Thomas GISBERT DE CALLAC Maire de BOUIN
Madame Bénédicte GARDIN Maire de SAINT PAUL EN PAREDS	Madame Nathalie ARTAILLOU Maire de CORPE
Madame Denise RENAUD Adjointe à la Mairie de SAINT GILLES CROIX DE VIE	Monsieur Jean-Louis LAUNAY Maire des Epesses
Madame Emilie DUPREY Maire de LES BROUZILS	A compléter à l'issue de l'installation de la nouvelle mandature
Madame Sonia GINDREAU Maire de JARD SUR MER	A compléter à l'issue de l'installation de la nouvelle mandature
Anne BOISTEAU-PAYEN Maire de L'HERBERGEMENT	A compléter à l'issue de l'installation de la nouvelle mandature
Laurent BERTAUD Maire de ROCHESERVIERE	A compléter à l'issue de l'installation de la nouvelle mandature
Guy PLISSONNEAU Maire de la Genétouze	A compléter à l'issue de l'installation de la nouvelle mandature

Vu les articles R272-11, R272-12, R272-13 et R272-22 du code général de la fonction publique,

Vu l'article 16 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°20240528-10 du Centre de gestion modifiant es représentants des collectivités à la commission consultative paritaire du centre de gestion de la Vendée ;

Le Bureau vous propose :

- De procéder à la désignation des nouveaux membres de la Commission Consultative Paritaire du Centre de Gestion, conformément aux propositions ci-dessus, à compter du 1^{er} mai 2026.
-
- De préciser qu'Éric HERVOUET Président du Centre de gestion, présidera la Commission Consultative Paritaire ;
- De préciser qu'en cas d'empêchement du Président, celui-ci peut se faire représenter par élu.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

Adopte les propositions et désignations ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Fait à La Roche-sur-Yon le 27 avril 2026

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



Eric SALAUN

LE PRESIDENT,



Eric HERVOUET

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 27 avril 2026

DEL-20260427-12

INSTANCES DU DIALOGUE SOCIAL
AVIS RELATIF A LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION
DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL POUR LE COLLEGE DES
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, légalement convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni au siège dudit Centre sous la présidence de Monsieur Eric HERVOUET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames DUPREY, DURAND, GABORIAU, GARDIN, GINDREAU, MOINET, RAGUIN, THIBAUD.
Messieurs HERVOUET, AIME, BORDET, GABORIEAU, PLISSONNEAU, SALAUN

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames BESSE, BOUCHER, BRUNET, HERMOUET, LAUNAY, PHELIPEAU, RABREAU, RENAUD, RIVIERE.
Messieurs GISBERT DE CALLAC, GODARD, GRIMAUD, HOGARD (suppléant de Mme BESSE), HUGER,

POUVOIRS :

Véronique BESSE à Éric HERVOUET
Brigitte PHELIPEAU à Bénédicte GARDIN
Nadia RABREAU à Guy PLISSONNEAU

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Odile GAUDIN, Directrice générale des services du Centre de Gestion,
Franck ROY, Directeur général adjoint du Centre de Gestion,
Agnès FAUGER, Responsable du Pôle Ressources et Conseil Juridique,
Emilie VANNIER, Responsable du Pôle Conseil aux Structures,
Anne-Laure CADIOU, Responsable du Pôle Santé et Qualité de vie au travail
Nathalie SEGURA, Secrétaire Générale.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Éric SALAUN

Le Président constate que le quorum est atteint et fait lecture des pouvoirs.

Le Président expose :

Dans le cadre du renouvellement des mandats municipaux, plusieurs membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, siégeant également en qualité de représentants des collectivités au sein du comité social territorial (CST), ne disposent plus d'un mandat électif.

Conformément aux dispositions de l'article R. 252-57 du Code général de la fonction publique, « *Le mandat des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements mentionnés à l'article L. 4 au sein du comité social territorial expire en même temps que leur mandat ou fonction ou à la date du renouvellement total ou partiel de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.* »

Cette évolution de la situation électorale de certains membres entraîne donc de plein droit la cessation de leurs fonctions au sein CST. Il appartient en conséquence au Conseil d'Administration d'émettre un avis à la proposition du Président relative à la nouvelle composition du comité social territorial (CST), afin de garantir le fonctionnement régulier de cette instance et d'assurer la continuité du dialogue social dans le respect des textes en vigueur.

Pour rappel, la composition du CST est la suivante : 7 titulaires et 7 suppléants.

Par ailleurs, la désignation des membres doit respecter une proportion minimale de 40 % de chaque sexe.

Il est proposé de désigner, à compter du 1^{er} mai 2026, les membres du comité social territorial du centre de gestion comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Eric HERVOUET Président du Centre de Gestion Vendée	Monsieur Loïc CHUSSEAU Maire du BERNARD
Madame Bénédicte GARDIN Maire de SAINT PAUL EN PAREDS	Monsieur Jannick RABILLE Maire de SAINT VINCENT sur GRAON
Madame Emilie DUPREY Maire de LES BROUZILS	Madame Nathalie ARTAILLOU Maire de CORPE
Madame Sonia GINDREAU Maire de JARD SUR MER	Monsieur Jean-Louis LAUNAY Maire des Epesses
Anne BOISTEAU-PAYEN Maire de L'HERBERGEMENT	A compléter à l'issue de l'installation de la nouvelle mandature
Laurent BERTAUD Maire de ROCHESEVIERE	A compléter à l'issue de l'installation de la nouvelle mandature
Guy PLISSONNEAU Maire de la Genétouze	A compléter à l'issue de l'installation de la nouvelle mandature

Vu les articles R252-31, R252,57 et L254-2 du code général de la fonction publique ;

Vu l'article 16 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°20230207-17 du Centre de gestion émettant un avis favorable à la modification de la composition des représentants des collectivités comité social territorial du centre de gestion de la Vendée ;

Le Bureau vous propose :

- D'émettre un avis favorable à la composition du comité social territorial du Centre de Gestion proposée ci-dessus à compter du 1^{er} mai 2026.
- De préciser qu'Éric HERVOUET Président du Centre de gestion, présidera le Comité Social Territorial ;
- De préciser qu'en cas d'empêchement du Président son représentant sera désigné parmi les membres de l'organe délibérant.

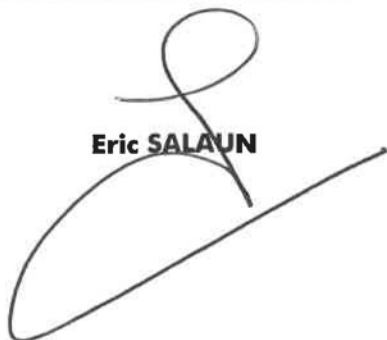
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

Emet un avis favorable à la composition du comité social territorial du Centre de Gestion proposée ci-dessus à compter du 1^{er} mai 2026.

Pour extrait conforme,
Fait à La Roche-sur-Yon le 27 avril 2026

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



Eric SALAUN

LE PRESIDENT,



Eric HERVOUET

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 27 avril 2026

DEL-20260427-13

MEDECINE DU TRAVAIL - MISE A JOUR DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE POUR LES COLLECTIVITES AFFILIEES ET NON AFFILIEES

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, légalement convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni au siège dudit Centre sous la présidence de Monsieur Eric HERVOUET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames DUPREY, DURAND, GABORIAU, GARDIN, GINDREAU, MOINET, RAGUIN, THIBAUD.
Messieurs HERVOUET, AIME, BORDET, GABORIEAU, PLISSONNEAU, SALAUN

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames BESSE, BOUCHER, BRUNET, HERMOUET, LAUNAY, PHELIPEAU, RABREAU, RENAUD,
RIVIERE.
Messieurs GISBERT DE CALLAC, GODARD, GRIMAUD, HOGARD (suppléant de Mme BESSE),
HUGER,

POUVOIRS :

Véronique BESSE à Éric HERVOUET
Brigitte PHELIPEAU à Bénédicte GARDIN
Nadia RABREAU à Guy PLISSONNEAU

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Odile GAUDIN, Directrice générale des services du Centre de Gestion,
Franck ROY, Directeur général adjoint du Centre de Gestion,
Agnès FAUGER, Responsable du Pôle Ressources et Conseil Juridique,
Emilie VANNIER, Responsable du Pôle Conseil aux Structures,
Anne-Laure CADIOU, Responsable du Pôle Santé et Qualité de vie au travail
Nathalie SEGURA, Secrétaire Générale.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Éric SALAUN

Le Président constate que le quorum est atteint et fait lecture des pouvoirs.
Le Président expose :

L'ensemble des collectivités et établissements disposent d'un service de médecine préventive dans les conditions définies par le code général de la fonction publique. Pour ce faire, l'autorité territoriale peut passer convention avec le Centre de Gestion pour adhérer à son service de médecine du travail. Le Centre de Gestion de la Vendée propose l'adhésion à cette prestation par le biais d'une convention spécifique pour les collectivités affiliées et non affiliées.

Il est proposé de mettre à jour la convention afin de l'adapter aux évolutions réglementaires et organisationnelles du service, ainsi qu'au nouveau modèle type des conventions du Centre de Gestion.

La convention précise que les missions du service de médecine du travail incluent la surveillance médicale des agents, ainsi que le conseil aux collectivités et aux agents dans les domaines de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.

Les différents types de visites, leur périodicité, ainsi que les modalités d'organisation sont détaillés dans la convention.

Toute adhésion entraîne une facturation annuelle basée sur une cotisation calculée sur la même assiette que celle des cotisations du CDG, appliquant un taux spécifique, ainsi qu'un tarif par visite. Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, qui statue chaque année (année N) sur les tarifs applicables à compter du 1er janvier de l'année N+1.

Le modèle de convention est annexé à la présente délibération.

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L812-3 à L812-5,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale, notamment ses articles 10 à 26-1,

Le Bureau vous propose :

- D'approuver le modèle de convention annexé,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions à venir,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents et avenants y afférant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

Approuve le modèle de convention annexé et autorise Monsieur le Président à signer lesdites conventions à venir et tous les documents et avenants y afférant.

Pour extrait conforme,
Fait à La Roche-sur-Yon le 27 avril 2026

LE SECRETAIRE DE SEANCE,


Eric SALAUN

LE PRESIDENT,


Eric HERVOUET